

PROJET DE COLLABORATION ET DE PARTAGE D'EXPERTISE « PÉDAGOGIQUE »

Rapport final

1. Les démarches effectuées.

Le but du présent projet permet de comparer les cursus des deux provinces et d'établir une liste des résultats d'apprentissage et d'activités de formation qui devraient être ajoutés aux cursus afin que les diplômés des deux établissements soient au même niveau.

Une première rencontre a eu lieu au mois de janvier 2009. Présents à cette rencontre étaient : JoAnne Paradis et Carole Gervais, gestionnaires, et Robyn Marcotte, enseignant, tous trois du CÉGEP de l'Outaouais et Robert O. Brunet, enseignant à La Cité collégiale.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

1. comparer les cursus, les modes de livraison et d'offre de la programmation au sein des trois programmes d'études ;
2. analyser la programmation et le modèle pédagogique des cours offerts au sein des deux établissements ;
3. établir le processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis des cours ;
4. établir une liste des résultats d'apprentissage à combler de la part de chacun des programmes afin d'obtenir une passerelle.

2. Résultats des discussions.

1. Comparaison des cursus, des modes de livraison et de l'offre de la programmation au sein des trois programmes d'études.

L'Attestation d'études collégiales (AEC), CÉGEP. Ce programme est offert depuis peu de temps au CÉGEP et il le sera jusque vers les années 2012. Présentement, un étudiant qui obtient son AEC en Techniques ambulancières (TA) peut travailler partout au Québec. Ce programme est d'une durée d'environ 900 heures. Il n'y a pas d'examen provincial à compléter à la fin de la période d'études. Cependant, il y a les examens de l'Agence et chaque région du Québec possède sa propre agence (semblable au rôle que jouent les hôpitaux de la base hospitalière en Ontario). L'AEC en Techniques ambulancières est offert à temps plein et il y a plusieurs rentrées scolaires par année. Le détenteur d'une AEC en Techniques ambulancières ne peut pas se présenter aux examens d'autorisation de l'Ontario pour paramédics. De grandes différences existent entre le programme AEC en Techniques ambulancière du Cégep et le Diplôme en Soins paramédicaux de La Cité collégiale, notamment, le nombre d'heures au cursus, l'absence de stages cliniques hospitaliers, le nombre plus limité d'heures de stages cliniques ambulanciers, les disparités au niveau des lois provinciales ainsi que les protocoles d'interventions.

Le Diplôme d'études collégiales (DEC) en Soins préhospitaliers d'urgence, CÉGEP. Le DEC est un programme qui est offert pour la première fois au CÉGEP de l'Outaouais en septembre 2009. Les responsables se sont fiés au cursus du même programme offert par le Collège de Ste-Foy (Québec). Le DEC est d'une durée de trois ans pour un total de 2 745 heures de formation réparties comme suit : 2085 de formation spécifique et 660 de formation générale. Les premiers diplômés de ce programme seront sur le marché du travail en 2011. Pour le moment, il n'est pas question d'un examen provincial pour obtenir le droit de pratique comme paramédic au Québec. Les agences régionales vont continuer de certifier les diplômés du DEC. Par contre, si une formation avancée comme paramédic (*Advanced Care Paramedic*) devenait disponible au Québec, seuls les détenteurs du DEC pourraient suivre une telle formation. Les paramédics avec un AEC devraient d'abord obtenir le DEC avant de postuler.

Le Diplôme d'études collégiales en Soins paramédicaux, La Cité collégiale. Le diplôme en Soins paramédicaux offert à La Cité collégiale est un programme de deux ans pour un total de 1785 heures qui comprend un volet théorique, un volet pratique et un volet clinique. Une fois diplômé, les étudiants doivent se présenter et réussir les examens d'autorisation de la province (A-EMCA) s'ils veulent travailler en Ontario. Le programme suit les normes provinciales établies par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ainsi que les employeurs. À l'intérieur de ces normes, on retrouve les normes qui proviennent du Profil national des compétences pour les paramédics (dont s'inspire aussi le CÉGEP). Il est à noter que les normes professionnelles font présentement l'objet d'une révision et que le tout sera en place pour la rentrée scolaire de septembre 2009.

2. Analyse de la programmation et du modèle pédagogique des cours offerts au sein des deux établissements.

Bien que la programmation soit différente dans les deux établissements, le modèle pédagogique est sensiblement le même. La composante théorique est regroupée dans plusieurs cours qui portent sur des thématiques différentes. À ces composantes théoriques, s'ajoute la composante dite laboratoire qui suit de très près la formation théorique (exemple. les pathologies cardiaques – théorie-sera suivi en laboratoire par l'évaluation du patient cardiaque et la mise en place des protocoles - actes médicaux délégués appropriés.) Ceci est aussi vrai pour le DEC en Soins préhospitaliers d'urgence. Ces cours sont notés comme étant des cours de spécialisation ou de concentration du programme.

Il faut noter que la différence majeure avec le DEC du CÉGEP est que l'étudiant doit suivre plusieurs cours de formation générale comparativement à quelques uns seulement à La Cité collégiale. Les enseignants sont des spécialistes du milieu et de l'éducation (enseignant à temps plein, paramédic à temps plein avec charge d'enseignement à temps partiel, enseignant à temps plein avec emploi comme paramédic à temps partiel lors de la période estivale).

3. Processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis des cours.

L'Attestation d'études collégiales (AEC), CÉGEP et le Diplôme d'études collégiales en Soins paramédicaux, La Cité collégiale

Les responsables ont discuté de la possibilité de développer une passerelle entre l'Attestation en études collégiales – Techniques ambulancières - AEC (CÉGEP) et le Diplôme en Soins paramédicaux (La Cité collégiale). Chaque cours de ces deux programmes a fait l'objet d'une comparaison au niveau des normes provinciales, de son contenu, de ses objectifs terminaux et de ses modes d'évaluation.

Les responsables en sont venus à la conclusion que le Cégep reconnaîtrait le diplôme Soins paramédicaux de La Cité collégiale. Les étudiants auront par contre à compléter certaines notions afin d'obtenir une Attestation en études collégiales en Techniques ambulancières du Québec. Le Cégep est présentement à finaliser le Tableau comparatif entre les deux programmes ce qui permettra d'officialiser ce processus de reconnaissance des acquis. Les étudiants ayant complété leur diplôme à La Cité collégiale pourront ainsi recevoir cette Attestation aussi longtemps que le Cégep offrira ce programme.

Par contre, les étudiants terminant leur Attestation en études collégiale – Techniques ambulancières ne pourront pas recevoir de crédits à La Cité collégiale vu les trop grandes différences en heures, en contenu, en durée et endroits de stages. Il faudrait près de deux semestres afin que les diplômés de l'AEC en Techniques Ambulancières du CÉGEP puissent obtenir une équivalence avec le programme en Soins paramédicaux de La Cité collégiale.

Diplôme d'études collégiales - Soins d'urgence préhospitalier – DEC (CÉGEP) et le Diplôme d'études collégiales en Soins paramédicaux (La Cité collégiale).

Il a été conclu qu'il sera possible aux diplômés d'aller chercher une équivalence dans l'autre établissement de formation moyennant la réussite de certains cours de formation générale, de langue et de spécialisation. Le travail de comparaison entre les deux programmes n'est pas encore terminé car chaque norme et chaque élément de compétence doivent être évalués. De plus, puisque les programmes Soins paramédicaux de la province de l'Ontario se sont dotés de nouvelles normes (en vigueur à partir de septembre 2009), La Cité collégiale est dans le processus de revoir tous les plans de cours du programme et ce travail devrait en partie être terminé pour la fin mai 2009 (étapes 1 et 2). Il a été conclu par le groupe que ce travail se continuerait dans les mois qui viennent puisque le CÉGEP n'aura pas ses premiers diplômés du DEC avant l'année 2011, ce qui nous donnait une plus grande marge de manœuvre. Cependant, nous voulons terminer le travail assez rapidement pour que les diplômés de La Cité qui désirent faire l'équivalence en 2011 puissent commencer à suivre les cours de formation générale qui leurs manquent. Nous voulons aussi informer les futurs diplômés du DEC du CÉGEP de la marche à suivre pour obtenir l'équivalence avec l'Ontario et les préparer aux examens provinciaux A-EMCA.

Institution	Programme	Durée du programme	Reconnaissance	Heures à combler
CÉGEP	Soins d'urgence préhospitaliers DEC	Six étapes 2745 heures	OUI	Environ 100 heures (en processus d'évaluation)
La Cité collégiale	Soins paramédicaux Diplôme	Quatre étapes 1785 heures	OUI	Environ 100 heures (Français, philosophie, activité physique) et certains cours de spécialisation

4. Établir une liste des résultats d'apprentissage à combler de la part de chacun des programmes afin d'obtenir une passerelle.

Le Cégep est à finaliser le Tableau comparatif Attestation d'études collégiales–Diplôme Soins paramédicaux 2009 pour cette année. Tous les plans de cours ont été évalués et les endroits où des ajustements sont nécessaires ont été identifiés. Ce tableau sera remis aux étudiants du programme Soins paramédicaux de La Cité collégiale lors d'une rencontre avec les futurs diplômés le 25 mars prochain.

Pour ce qui est de la passerelle entre les deux programmes menant au diplôme, le travail est débuté mais ne sera pas terminé de si tôt, compte tenu de cette vérification majeure des normes provinciales, nationales et de la mise en place des nouvelles normes pour le programme Soins paramédicaux.

3. Les suivis à faire.

a. L'Attestation d'études collégiales pour les diplômés de La Cité collégiale.

La prochaine étape consiste à présenter aux futurs diplômés de La Cité collégiale (ceux d'avril 2009), le résultat de nos discussions avec le CÉGEP de l'Outaouais du projet Passerelle. Le 25 mars prochain, nous remettrons à ces étudiants les formulaires d'inscription et les modalités du processus d'équivalence (le Cégep de l'Outaouais sera présent). L'obtention de l'AEC pour plusieurs de nos futurs diplômés est importante car plusieurs emplois sont disponibles avec la Coopérative des paramédics de l'Outaouais et plusieurs ont manifesté un intérêt pour ce service.

b. Le cas des deux diplômés.

Nous constatons l'importance pour les futurs diplômés de mettre en place un processus d'équivalence (passerelle) entre nos deux institutions d'enseignement. Ainsi, les diplômés seront en mesure de travailler dans l'une ou l'autre des deux provinces et aussi d'accéder à la formation supérieure en tant que paramédic de niveau avancé. De plus, il n'existe présentement aucune entente avec le Québec sur la mobilité des travailleurs paramédics donc, la seule façon par laquelle un paramédic de l'Ontario pourra travailler au Québec est de compléter un DEC en Soins préhospitaliers d'urgence ce que cette passerelle lui permettra d'effectuer.

c. Vérifier si les compétences nationales se retrouvent dans chacun des deux programmes et sinon, s'assurer de les inclure.

Ce travail est nécessaire au niveau des deux diplômés et va se poursuivre. Nous nous sommes fixés un premier échéancier pour l'été 2009 et ensuite le début de l'hiver 2010 car, à La Cité collégiale, nous sommes à mettre en place les nouvelles normes professionnelles (septembre 2009 et janvier 2010) et au CÉGEP, ils continuent le processus d'implantation d'un nouveau programme ce qui veut dire que le travail se fait plus ou moins au fur et à mesure que le programme se développe.

d. Planifier des stratégies pour permettre aux diplômés d'acquérir les connaissances et compétences qui ne font pas partie du curriculum de l'un ou l'autre des collèges.

Une rencontre est prévue avec un représentant du CÉGEP à la fin mars 2009. Lors de cette rencontre, le processus sera bien expliqué aux futurs diplômés. Il est convenu que dans le cadre de la Passerelle, cette rencontre deviendra un événement annuel et que les étudiants et futurs étudiants du programme Soins paramédicaux seront avisés du projet de la Passerelle dès la rentrée scolaire ou lors des rencontres d'information sur notre programme.

e. Formaliser la façon dont on va procéder pour évaluer les candidats qui veulent obtenir l'équivalence.

Ce travail est fait et le tout sera présenté aux étudiants à la fin mars de chaque groupe de futurs diplômés. Si ceci s'avère nécessaire, la rencontre pourrait avoir lieu plus tôt durant l'année.

f. Calculer le coût financier de la «PASSERELLE» pour les candidats

Présentement, les coûts sont moins de 2 000\$ par candidat. Le montant facturé aux candidats est préétablie par le CÉGEP et les responsables du projet Passerelle n'y peuvent rien.

- g. Faire la promotion de la «PASSERELLE» et voir si on peut l'offrir aux autres Cégep offrant le programme Soins préhospitaliers d'urgence.

Il est fort probable que le projet Passerelle va intéresser les autres CÉGEP du Québec. Le CÉGEP de l'Outaouais est partenaire avec le collège de Ste-Foy pour le DEC en Soins préhospitaliers d'urgence et ceci serait un bon endroit pour débiter cette démarche. Pour le moment, aucun autre CÉGEP a été approché puisque aucun programme DEC en Soins préhospitaliers d'urgence n'a encore été complété, donc pas encore de diplômés.

4. Conclusion

Le projet PASSERELLE sera un atout pour les diplômés du programme Soins ambulanciers paramédicaux de La Cité collégiale. Ceci permettra à ces diplômés de postuler pour des emplois comme Paramédic dans les deux provinces. Il est cependant regrettable que les détenteurs de l'Attestation d'études collégiales en Techniques ambulancières du CÉGEP ne pourront pas avoir les mêmes privilèges. Pour eux, le processus serait trop long et trop dispendieux.

Ce qui est intéressant est la possibilité que les diplômés du DEC en Soins d'urgence préhospitaliers du CÉGEP puissent venir chercher leurs équivalences avec le diplôme en Soins paramédicaux de La Cité collégiale, un peu comme nos diplômés le font pour l'attestation, soit après avoir suivi une formation d'une centaine d'heure. Pour obtenir le DEC, les diplômés de La Cité collégiale auront un cheminement plus long mais la porte n'est pas fermée, ce qui est excellent.

Préparé par Robert O. Brunet, ACP
Professeur Programme Soins paramédicaux
12 mars 2009

Rapport final

PARTERNARIAT

Maître d'œuvre :

La Cité collégiale
Centre de ressource pour les enseignants
Madame Geneviève Patry
801, promenade de l'Aviation
Ottawa (Ontario) K1K 4R3

Télécopieur : (613) 742-3405
Courriel : cthibo@lacitec.on.ca
Site Internet : www.lacitecollegiale.com

Partenaire :

Le Cégep de l'Outaouais
Monsieur Michel Yelle
Directeur des études
333, boulevard de la Cité-des-jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Téléphone : (819) 770-4012, poste 2210
Télécopieur : (819) 770-8167
Courriel : myelle@cegepoutaouais.qc.ca
Site Internet : www.cegepoutaouais.qc.ca